

Fiche Actes invasifs en soins de ville

LES INCONTURNABLES POUR LA PRÉVENTION DES IAS



WEBINAIRE SIGNALEMENTS - 12 MARS 2026

FERNANDA DUPLATRE POUR LE GROUPE DE TRAVAIL



Le contexte

Investigations suite à des déclarations d'événements indésirables graves : survenue d'infections associées aux soins après d'infiltrations articulaires réalisées en soins de ville



L'objectif

Créer un document dans un format court (maximum recto - verso) qui identifie les gestes incontournables pour prévenir la survenue d'une infection associée aux soins lors d'un acte invasif réalisé en soins de ville

Le périmètre

ACTES INVASIFS AVEC EFFRACTION CUTANÉE
MAIS:

qui nécessitent une effraction cutanée plus importante qu'une simple ponction veineuse, tels que:

- actes avec incision cutanée
- infiltration articulaire ou périarticulaire
- insertion d'implants contraceptifs
- incision / drainage d'abcès
- ponction articulaire
- ablation de kyste
- biopsie cutanée...

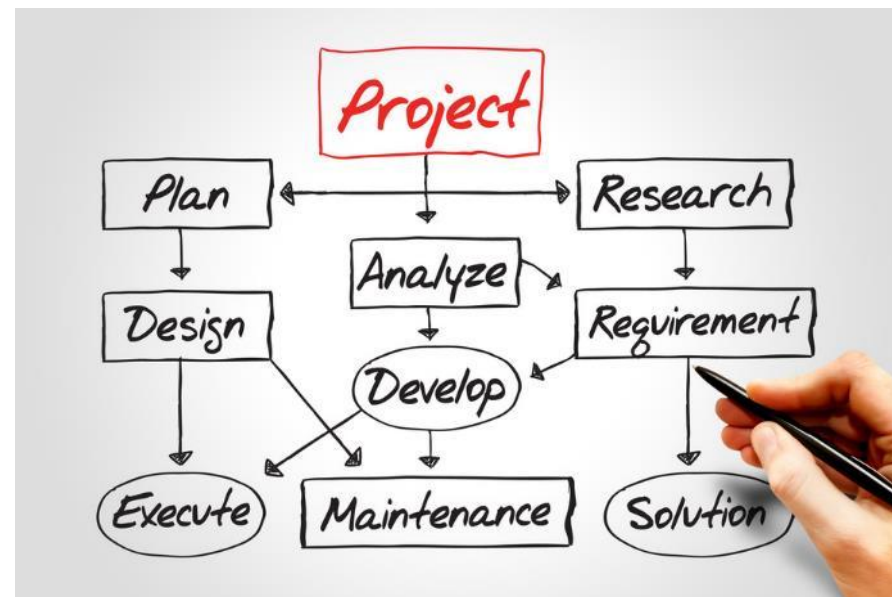
Actes exclus:

- les sondages urinaires
- la pratique d'endoscopie
- l'utilisation des sondes endocavitaires
- la mise en place de stérilet
- la réalisation d'injection intramusculaire, sous-cutanée, intradermique
- la ponction veineuse



La méthode de travail

Le projet a débuté en septembre 2025.



Étape 1

Brainstorming
Constitution d'un groupe de travail: médecin généraliste, rhumatologue, radiologue, sage-femme et membres du CPias



Étape 2

Réunions en visio conférence et échanges de mail pour relectures/ajustements



Étape 3

Rédaction et mise en page du document et relecture en interne

ACTES INVASIFS EN SOINS DE VILLE

Actes invasifs concernés : les actes qui nécessitent une effraction cutanée plus importante qu'une simple ponction veineuse, tel que actes avec incision cutanée, infiltration articulaire ou périarticulaire, insertion d'implants contraceptifs, incision / drainage d'abcès, ponction articulaire, ablation de kyste, biopsie cutanée...

Actes invasifs exclus : les sondages urinaires, la pratique d'endoscopie, l'utilisation des sondes endocavitaires, la mise en place de stérilet, la réalisation d'injection intramusculaire, sous-cutanée, intradermique ou de ponction veineuse.

